

Remaniement

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 6 janvier 1934

1 Voilà donc ce que les journaux disent devoir toucher le ministère français ; car l'un de ses membres pourrait avoir besoin d'être interrogé, ou mis en examen, au sujet du scandale financier récemment révélé dans ce pays. Ce ministre, disent les dépêches, s'est hâté de se disculper de ce qu'on lui reprochait, ou de ce qu'on disait de lui, par une déclaration officielle qu'il a publiée dans les journaux. Mais il démissionnera néanmoins, parce qu'il ne le souhaite pas lui-même, parce que ses collègues ne le souhaitent pas, et parce que la tradition ne veut pas qu'un homme qui dirige, de quelque façon que ce soit, les affaires du gouvernement soit interrogé en pareille matière. Les dépêches disent aussi que le ministère français sera contraint de se défendre devant le parlement dans un jour ou deux, car des attaques violentes ont été dirigées directement contre lui, et il ne peut garder le silence sous ces attaques, même s'il le souhaitait ou y inclinait, car le parlement n'accepterait jamais de lui un tel silence, ni ne l'approuverait. Et les dépêches disent encore que le président du Conseil français s'est engagé à ne laisser le ministère fermer aucune porte menant à la vérité de ce scandale, mais à les ouvrir toutes grandes, quelles que soient les circonstances, et quelles que soient les personnes que l'ouverture de ces portes pourrait exposer.

2 Nous lisons toutes ces nouvelles, et elles suscitent dans nos esprits une foule de pensées, que certains d'entre nous méditent longuement ou brièvement, que certains d'entre nous se communiquent dans les cercles et aux veillées du Ramadan, et qui nous ramènent toujours à penser à nous-mêmes, et à ce qui nous arrive de malheurs ou se produit entre nous d'événements. Quant aux esprits simples et superficiels, ils sont éblouis par les chiffres, les noms et les fonctions ; ils s'étonnent qu'un scandale pareil puisse survenir dans un grand pays civilisé comme la France, et s'étonnent que la somme détournée par les faussaires s'élève à des centaines de millions, et s'étonnent que les noms de certains ministres, députés et hommes politiques soient mentionnés en rapport avec ce scandale. Et certains d'entre eux ne se contentent pas de cet étonnement, mais en viennent à douter de la valeur de la civilisation et du progrès, et de la solidité des institutions démocratiques et de leur immunité contre la corruption. Et certains d'entre eux se hâtent de conclure que l'Égypte se

trouve bien, puisque personne n'a détourné des millions de son peuple, et puisque les noms de ses ministres et de ses députés n'ont pas été liés à de tels scandales, et puisque, si de tels scandales venaient réellement à se révéler en Égypte, ils ne seraient jamais de nature à ébranler les ministères, ni à contraindre les ministres à démissionner, ni à contraindre la Chambre des députés à les interroger ou à les interpellier — car les ministres égyptiens, quels qu'ils soient, et les députés égyptiens, quels qu'ils soient, et les hommes politiques égyptiens, quels qu'ils soient, ne peuvent ni ne doivent voir leurs noms liés à de pareils péchés.

3 Et donc, l'Égypte se trouve bien, et tout le mal réside dans ce pays étranger où le pouvoir du peuple devient si grand, et où la démocratie atteint son extrême limite, tandis que dans un pays comme l'Égypte, où l'on ne prend de la démocratie qu'une part modeste et mesurée, tout se déroule au mieux. Ainsi pensent les esprits simples et les penseurs superficiels, et peut-être remercient-ils même Dieu de les avoir épargnés de la démocratie, de ses fardeaux et de ses souillures, et de ne pas les avoir faits le sujet des dépêches, des journaux et des gens dans tous les coins de la terre. Ces gens feraient bien de revenir un peu à eux-mêmes, de se faire ôter des yeux le voile de la naïveté, et de se libérer de cette vue superficielle et courte ; car ces défauts qu'ils attribuent à la démocratie ne sont, en réalité, que des mérites et des vertus dont la démocratie a tout le droit de s'enorgueillir, et que le bon sens a tout le droit de prendre comme raison d'aimer la démocratie et d'en désirer davantage.

4 Car ce n'est pas la faute de la démocratie que des crimes se commettent et que des péchés se perpètrent ; le défaut de la démocratie serait plutôt de commettre des crimes puis de les dissimuler, de perpétrer des péchés puis de les laisser inconnus. Le défaut de la démocratie serait de laisser les crimes et les péchés se révéler, puis de ne saisir aucun criminel et de ne punir aucun pécheur. Le défaut de la démocratie serait de laisser les crimes et les péchés se révéler, puis de ne saisir, parmi les criminels et les pécheurs, que les faibles et les obscurs — ceux que les mains peuvent atteindre et devant qui les portes des prisons peuvent se fermer, sans qu'aucune haute fonction, aucun rang, aucune position élevée ne se dresse pour les protéger.

5 Voilà les défauts dont il faut tenir la démocratie responsable, et dont il faut tenir responsable tout système de gouvernement sous l'abri duquel ils se trouveraient ; car ce sont là les vrais péchés, c'est là la

corruption au-delà de laquelle il n'est plus de corruption, c'est là l'approbation du mal et le soutien aux malfaiteurs. Quant à la commission du crime et à la perpétration du péché, ce n'est qu'une manifestation de la faiblesse humaine, que l'on trouve partout, que l'on observe dans tout milieu, que l'on constate dans toute génération. Les philosophes, les moralistes, les hommes de religion et les hommes de loi se sont épuisés, et n'ont pas réussi à purifier les âmes des hommes de tout péché, mais ils ont réussi — et c'est là l'essentiel — à fixer une peine pour chaque péché, à découvrir les moyens de saisir les pécheurs, et à entourer la société d'une clôture forte et imprenable qui la protège de leur mal, autant que les moyens humains permettent de protéger les innocents des criminels.

6 Les adversaires de la démocratie peuvent en dire ce qu'ils veulent, mais ils ne pourront jamais lui refuser d'être aussi loin que possible de dissimuler les crimes et les péchés ; elle est même le système le plus propice de tous à l'exposition des criminels et des pécheurs. Ni ne pourront-ils lui refuser qu'elle accorde quelque indulgence au criminel et au pécheur, ou qu'elle distingue entre un criminel et un autre, entre un pécheur et un autre. Ce ne sont pas là des défauts qu'on puisse reprocher à une démocratie digne de ce nom, telle que la démocratie française, anglaise ou américaine ; et si la France n'était pas un pays véritablement démocratique, un tel scandale ne s'y serait jamais révélé — il se serait produit, lui et ses semblables, puis aurait trouvé le moyen de rester caché, moyen qui aurait permis à ses auteurs et à ses artisans, non pas d'échapper, dirons-nous, à la main de la justice, mais de vivre la vie de seigneurs et de chefs, la vie de nobles dignitaires que le soupçon ne peut atteindre et à qui la mauvaise opinion ne trouve aucun chemin.

7 Nous aimerions que les gens considèrent que celui qui détourne un seul dinar à un seul homme est, tout comme celui qui détourne tous les dinars de tous les hommes, un ennemi de la communauté ; car il a volé l'un de ses membres, et il est capable de la voler tout entière s'il en trouve le moyen. Et celui qui tue un seul homme sans droit est, comme le dit le noble Coran, comme s'il avait tué tous les hommes, un ennemi de toute la communauté ; car il a tué l'un de ses membres, et s'il en avait eu le pouvoir, il n'en aurait laissé aucun vivant sur terre. L'ampleur des chiffres, quel que soit son danger, ne change pas l'essence du péché. Est-il donc vrai qu'un scandale tel que celui révélé en France ne pourrait jamais survenir dans un pays comme l'Égypte ? Pour ma part, j'en doute fort. Je suis porté à croire que la vie égyptienne, soumise à une véritable autorité démocratique, révélerait, à tout le moins dans un premier temps,

un grand mal. Mais supposons que ces grands scandales ne surviennent pas en Égypte, parce que les Égyptiens n'ont pas encore atteint l'habileté nécessaire pour que leurs pécheurs commettent de si graves péchés, et parce que les Égyptiens ne possèdent pas la richesse nécessaire pour que leurs détourners de fonds détournent des centaines de millions — il n'y a aucun doute que d'autres scandales surviennent en Égypte, adaptés à l'habileté et à la richesse dont disposent les Égyptiens. Nous aimerions savoir comment la démocratie égyptienne découvre ces scandales, et comment la démocratie égyptienne punit leurs responsables. Quant à la loi, il n'y a rien à lui reprocher, et quant à la justice, il n'y a rien à lui reprocher ; chaque fois qu'un criminel ou un pécheur est démasqué et tombe dans la main de la justice, il n'y a aucun doute qu'il subira le même châtement qu'un criminel ou un pécheur dans tout pays civilisé. Mais ce qui importe, c'est que le criminel soit découvert ; ce qui importe, c'est que la main de la justice le saisisse. Et nous aimerions aussi savoir où se tiennent les traditions politiques de notre démocratie envers ceux qui violent la loi, s'écartent de la morale, se rebellent contre l'intégrité, et jouent avec la tradition. Dites ce que vous voudrez, vous ne pourrez jamais nier qu'il y a des ministres égyptiens qui ont été ouvertement accusés d'avoir violé la loi, dont les journaux ont dit qu'ils avaient placé leurs propres intérêts au-dessus des intérêts de l'État, qu'ils avaient joué avec les fonds de l'État, qu'ils avaient tiré profit personnel de leurs fonctions, et qu'ils avaient fait bénéficier leurs protégés et leurs intimes aux frais de l'État. Dites-moi donc quand l'un de ces ministres a démissionné, ou a été démis, pour l'une quelconque de ces raisons ? Un journal a passé de longues semaines à accuser un collègue de Sidki Pacha d'avoir outrepassé la loi et placé son propre droit au-dessus du droit de l'État, et l'affaire s'est terminée par la demande de ce journal au ministère de Sidki Pacha de le renvoyer au parquet et à la justice, soit pour établir contre le ministre ce dont il l'accusait, soit pour montrer que le ministre était innocent. Pensez-vous que le ministre ait démissionné pour établir son innocence ? Pensez-vous que le ministre ait été démis afin de pouvoir établir son innocence, et pour que le ministère restât à l'abri du soupçon ? Ou pensez-vous que le journal ait été renvoyé devant la justice ? Rien de tout cela ne s'est produit ; le ministre a simplement continué à jouir du pouvoir jusqu'à ce qu'une occasion se présentât pour l'écarter du ministère, de façon inattendue.

8 Et je ne sais pas plus que vous sur ces scandales qui se sont abattus sur l'atmosphère égyptienne lorsqu'est apparue la rupture entre le président du Conseil et Sidki Pacha, ni sur ces questions dont les

députés ont assailli certains ministres au sujet de ces scandales. Dites-moi donc lequel de ces scandales a été renvoyé devant la justice ? Lequel des ministres, anciens ou actuels, a été interrogé sur l'un quelconque de ces scandales, peu ou prou ? Tous se trouvent bien, en sécurité, tranquilles, établis, jouissant de la vie, contents et satisfaits. Et ceux qui ont souffert des actes de ces ministres sont contraints d'avalier leur souffrance tout entière, et de se brûler à son feu. Et puis certains prétendent que la démocratie incite aux scandales, et prépare le terrain au péché ! Non ; si nos ministres avaient appris, ou si la tradition leur avait appris, à démissionner ou à être démis dès que le soupçon les entourait, ou que le doute s'attachait à leurs actes, l'Égypte se trouverait aujourd'hui dans un état bien différent de celui-ci.

9 Croyez-moi, cher lecteur ! Je préfère de loin la vie où peut survenir une affaire comme celle de Stavisky, ébranlant tout le ministère et tout le parlement, à la vie où survient une tragédie comme celle de Badari, ou l'affaire de Hanna Naaman et leurs semblables, sans que même deux chèvres ne s'y donnent de coups de corne, comme le dit le vieux proverbe bédouin.